

Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2008

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a proposé de retirer le point 8, relatif au SIM Arnage/Mulsanne, qui sera traité lors d'une prochaine séance du conseil.

Lors de la séance du Conseil Municipal tenue le mercredi 19 novembre 2008, les points repris ci-dessous ont été traités :

1 - Les tarifs municipaux pour l'année 2009 ont été adoptés. Pour tenir compte de l'évolution des dépenses incontournables de la collectivité, qui est évaluée à + 3,4%, les tarifs ont été augmentés de 3%. Une augmentation supérieure a été appliquée, pour tenir compte de l'évolution du prix des carburants, aux tarifs de location des matériels avec chauffeur.

2 - Suite aux travaux d'amélioration réalisés dans les locaux de Condorcet utilisés par la médecine du travail, et en accord avec celle-ci, il a été décidé de porter le loyer journalier de 54,99 € à 65 € à compter du 1^{er} janvier 2009. La convention sera établie pour une durée de 3 ans.

3 - L'analyse menée sur le besoin et l'utilisation des logements d'urgence conduit à ne conserver qu'un logement d'urgence. Des solutions alternatives existent en cas de difficultés ponctuelles. Il a donc été décidé de mettre en location les logements situés au :

- 8bis rue de l'église, pour un loyer mensuel de 250 €, à compter du 1^{er} novembre 2008.
- 6 rue de l'église, pour un loyer mensuel de 350 € à compter du 1^{er} janvier 2009.

4 - Dans le cadre de la mission de conseil qu'il assure, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au receveur municipal :

- l'indemnité de conseil au taux de 100%,
- l'indemnité de confection de documents pour un montant de 45,73 €.

5 Le Conseil a entériné une modification du règlement du jardin du presbytère qui prend en compte la nouvelle dénomination "Terrasses du Pontvillain" et une modification de l'horaire de fermeture qui est avancé à 20h.

6 - Les modifications apportées dans la matérialisation des places de stationnement pour le personnel de l'entreprise Leroy Merlin conduisent à modifier l'assiette d'une servitude dont la commune est partie prenante. Le Conseil a donné son accord.

7a - Le conseil a donné son accord pour formaliser dans une convention avec le SIM Arnage/Mulsanne les interventions réalisées auprès du Relais Assistance Maternelle et de la Halte Garderie.

...

7b - Le Conseil a donné son accord pour formaliser dans une convention avec le SIM Arnage/Mulsanne les interventions dans les écoles Flora Tristan et Paul Cézanne pour l'année civile 2009.

9 - En accord avec le Conseil Général de la Sarthe, il a été décidé que les circuits de randonnée "**du petit midi**" et "**du houx**" seraient inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette inscription conduit à prendre des engagements sur la pérennisation de leur ouverture et de leur entretien en chemin à vocation touristique.

10 - Les travaux menés par la commission "affaires scolaires" sur la restauration scolaire des 4 saisons de l'école Paul Cézanne ont été présentés. Le Conseil a confirmé les orientations suivantes :

- Assurer la fabrication des repas sur le site avec un service à table,
- Retenir un maître d'œuvre, dans le cadre d'une procédure adaptée, sur les bases du cahier des charges proposé par "Conceptic Art" et validé par la commission
- Tenir informé les services vétérinaires de l'avancement du dossier.

11 - Le rapport d'activité 2007 de Le Mans Métropole avait été diffusé à chaque conseiller pour examen. Le Conseil a pris acte du rapport.

12 - Le Conseil a décidé d'exonérer à 100% du paiement de la taxe professionnelle les établissements de spectacles cinématographiques qui réalisent une moyenne hebdomadaire de moins de 7500 entrées pour les films du classement "**Art et Essai**".

Après l'épuisement de l'ordre du jour, le maire a informé que le service minimum d'accueil, dans le respect du cadre fixé par la loi du 20 août 2008, serait mis en place le jeudi 20 novembre dans les quatre écoles de la commune.

La date du **prochain Conseil Municipal** a été fixée au **mercredi 17 décembre à 20h en mairie**. Il sera consacré entre autre au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2009.

Mulsanne, le 21 novembre 2009

Le Maire,
Jean-Claude FERRÉ

Nota : *Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui reprend le détail des délibérations et de façon synthétique les principales interventions faites en séance, sera consultable en mairie dès son approbation par le Conseil Municipal.*